

Janville sur Juine, le 20 décembre 2018

PROCÈS VERBAL DE LA 11^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACAJ

Le lundi 26 novembre 2018 à 20h30, les membres de l'Association des Commerçants et Artisans de Janville sur Juine (ACAJ), se sont réunis dans les locaux d'Idéal Immo à Janville sur Juine, en Assemblée Générale ordinaire sur convocation par courrier, conformément au règlement intérieur.

Une feuille de présence, annexée au procès verbal, a été établie et dûment signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Membres présents : AMARAUTO, ATELIER GILLES BACH Création, BEAUTE NATURE, BIARD PATRICK MENUISERIE, IDEAL IMMO, JARDIN DE LAURA, LA BRASSERIE DE LA JUINE, MY DRIVER VIP

Bons pour pouvoir : CD'COIFFANT, FENETRE BERNARD (FDSE)

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles BACH, Président de séance, assisté par Madame Laurence FLAUX, Secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre du jour dont le contenu suit :

- Rapport moral du président
- Présentation des comptes annuels
- Prévision sur la manifestation du 14 avril 2019
- Présentation, discussion et finalisation des nouveaux statuts
- Mise en place d'une cotisation annuelle
- Election et constitution du nouveau bureau

Les discussions et débats étant clos, le Président met aux voix, les résolutions suivantes :

1- Comptes annuels :

L'état des dépenses et des recettes effectuées jusqu'à ce jour a été présenté par Monsieur Alexandre LEZAIRE, Trésorier, qui a fini cette présentation par le solde restant en banque pour la prochaine manifestation.

.../...

2- Prévisions des manifestations 2019 :

Rappel de la date de la manifestation : journée du dimanche 14 avril 2019.

Contactez la SICAE afin de voir si le partenariat est maintenu pour la manifestation de 2019.

3- Discussion sur les Statuts de l'ACAJJ :

Présentation des nouveaux textes des statuts de l'ACAJJ, discussion entre les membres pour finaliser ceux-ci.

Après débats et finalisations des textes, il est prévu d'envoyer les textes définitifs de ces statuts, afin de les enregistrer de manière officielle, au bureau des associations, en début d'année 2019.

4- Cotisation :

Il est décidé de remettre en place la cotisation annuelle (fixée à 30 euros).

L'appel de celle-ci se fera par le trésorier par envoi postal, à régler par chèque et accompagné d'un coupon confirmant l'adhésion aux nouveaux statuts.

5- Renouvellement des mandats pour l'année 2019 :

L'assemblée compose le conseil d'Administration comme suit :

Bureau :

- Président : Monsieur Gilles BACH
- Président Adjoint : Monsieur Patrick BIARD

- Secrétaire : Madame Laurence FLAUX
- Secrétaire Adjoint : Madame Alexandra SANDRINI

- Trésorier : Monsieur Alexandre LEZAIRE

Administrateurs :

- Madame Céline DA CRUZ
- Monsieur Xavier FABRE
- Monsieur David POIZEAU

Ceux-ci exercent leur fonction conformément aux dispositions statutaires du règlement intérieur pour une durée d'un an.

L'Assemblée générale adopte cette résolution à la majorité absolue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le secrétaire
Mme Laurence FLAUX

Le Président
Mr Gilles BACH